



Envoyé en préfecture le 04/12/2018  
Reçu en préfecture le 04/12/2018  
Affiché le   
ID : 063-256303520-20181128-36\_2018-DE

Département du Puy-de-Dôme  
Arrondissement de Clermont-Ferrand

## Séance de l'assemblée délibérante du 28 novembre 2018

### Délibération n°36/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 21 novembre deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 28 novembre deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

- DEMERE Jean-François
- PETEL Gilles
- BRANLARD Gérard
- HEALY Bénédicte
- BRUHAT Pascal
- SALLES Daniel
- BERNARD Françoise
- BUCHE Jean-Pierre

**Titulaires excusés :**

- BLANCHET Roland
- DELETANG Claude
- GUILLAUME Gérard

**Suppléants présents :**

- DUPECHER Pierre
- BLANCHAMP Gérard

**Suppléants excusés :**

- GUILLAUME Gérard
- LANGUILLE Fabienne
- GUELON René
- HENRION Colette
- ARDOUREL Sylvie
- FEDERSPIEL Hélène
- AUBIER Claude
- DUMAS Olivier

**Représentation :** Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	1		3	8	8	0	0

**Objet : Rétrocession de l'ENS du Pacage et labellisation ENSIL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 permettant aux Départements de mettre en valeur des sites naturels remarquables ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme du 14 décembre 2016 concernant sa politique d'aide aux Espaces Naturels Sensibles ;

**Considérant** la réponse du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en date du 26 septembre 2018 suite à la demande du SEAT de rétrocéder l'ENS du Pacage, propriété du Département au SEAT,

**Considérant** les conditions de cette rétrocession, à savoir une rétrocession à l'euro symbolique, l'octroi d'une aide de 15 000€ au SEAT pour cette première année 2019, et la possibilité dans le cadre d'une labellisation Espace Naturel Sensible d'Initiative Local (ENSIL), de demander une participation du Département à hauteur de 40% des plans de gestion (plan de gestion intégral de l'ENS du Pacage et plan de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier en lien avec la protection et la valorisation de la biodiversité),

Le Président propose de valider la rétrocession de l'ENS du Pacage, site de 18ha, jouxtant le périmètre actuel de l'Ecopôle du Val d'Allier. Il est précisé que la rétrocession de l'ENS du Pacage entraîne une reprise de l'ensemble des contrats signés par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme par le SEAT. Ces contrats concernent :

- Un marché d'accord cadre avec la LPO Auvergne pour les années 2019 et 2020 (38 604 € pour l'année 2019 et de 48106€ pour l'année 2020) ;
- Une convention de mise à disposition gratuite au profit de M. Bringard afin qu'il puisse mettre ses chevaux sur l'ENS du Pacage.

En plus de ces contrats, le Département faisait intervenir le SEVE pour l'entretien de ces terrains et portait directement certains coûts d'animations. En moyenne, le coût de l'ENS du Pacage pour le Département a été estimé à 60 000€ par an.

Le Président propose également de demander au Département du Puy-de-Dôme la labellisation de l'ensemble du territoire « *Ecopôle / Pacage* » comme ENSIL afin de bénéficier d'une aide du Département à hauteur maximale de 40% du plan de gestion « *Ecopôle / Pacage* ». Ces deux plans de gestion concernent une surface de 115ha, comme le précise le plan annexé à la présente délibération. Le périmètre de labellisation exclue une partie de la zone Champmot (zone à l'est de la RD1) qui a vocation à accueillir les activités économiques et anthropiques. Les deux plans de gestion arrivant à terme en 2020, un unique plan de gestion couvrant l'ensemble du nouveau site devrait être mis en place à partir de 2021.

Le Président précise que les deux plans de gestions « *Ecopôle / Pacage* » feront l'objet d'autres demandes de subvention, objet d'une autre délibération.

Le Président propose également, comme évoqué par le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans son courrier, de demander une aide de 15 000€ au Conseil Départemental pour l'année 2019 afin de participer à l'entretien et à la gestion de l'ENS du Pacage. Cette enveloppe devrait couvrir les frais auparavant assurés par le SEVE, service interne du Conseil Départemental.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **De valider** la rétrocession de l'ENS du Pacage, aujourd'hui propriété du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, aux conditions ci-dessus précisées ;

- **De reprendre** l'ensemble des contrats engageant le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, sous condition effective de la rétrocession ;
- **De demander** la labellisation en ENSIL du territoire « Ecopôle/ Pacage » d'une surface de 115ha, selon le plan joint à la présente délibération, sous condition effective de la rétrocession ;
- **D'autoriser** le Président à signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la labellisation ENSIL ;
- **De demander** une subvention de 15 000€ au Département pour l'année 2019 afin d'aider le SEAT dans l'entretien et la gestion de l'ENS du Pacage,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents liés à la présente décision,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 04/12/2018

Reçu en préfecture le 04/12/2018

Affiché le



ID : 063-256303520-20181128-36\_2018-DE